



Rapport annuel de gestion 2005-2006

Conseil permanent de la jeunesse

**Rapport annuel
de gestion
2005-2006**

Conseil permanent de la jeunesse

Juillet 2006

Rédaction et production

Valérie Benson

Collaboration

Danielle Gagnon

Francine Griffith

Suzanne Plante

Les membres du Conseil permanent de la jeunesse

Cindy Allaire

Julie Beauvilliers

Marie-Soleil Cloutier

Isabel Deschênes, membre démissionnaire en date du 23 février 2006

Hélène Dumais, vice-présidente

Vincent Gaudreau

Frédéric Hamelin

Julie Harnois

Paul Huynh

Félix Joyal-Lacerte

Élyse Lachance

Maxime Lavoie

Romy Manigat

Pascal Nobécourt

Sophie Paquet, présidente

Avertissement

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé dans ce texte comme représentant les deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes.

Cette publication a été produite par le

Conseil permanent de la jeunesse

12, rue Sainte-Anne, 2^e étage

Québec (Québec) G1R 3X2

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006

ISBN-10 : 2-550-47468-6 (version imprimée)

ISBN-13 : 978-2-550-47468-5 (version imprimée)

ISBN-10 : 2-550-47469-4 (PDF)

ISBN-13 : 978-2-550-47469-2 (PDF)

ISSN : 0847-0227

© Gouvernement du Québec

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre, au nom des membres du Conseil permanent de la jeunesse, le rapport annuel de gestion de cet organisme pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le premier ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Charest', with a long horizontal stroke extending to the left.

Jean Charest

Québec, juillet 2006

Québec, le 28 juillet 2006

Monsieur Jean Charest
Premier ministre du Québec
Ministre responsable des dossiers jeunesse
Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage
835, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre, conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, le Rapport annuel de gestion 2005-2006 du Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2006. Ce rapport fait état des principales réalisations du CPJ relativement aux orientations qui avaient été fixées dans le Plan stratégique 2005-2008.

Les membres du Conseil permanent de la jeunesse, au dépôt de ce document, ont réalisé plus de la moitié de leur mandat. Quatre importants dossiers de recherche initiés par le CPJ sont en cours. Deux autres projets seront également réalisés, soit ceux portant sur l'hypersexualisation des jeunes, dossier sous la responsabilité du Conseil du statut de la femme auquel le CPJ collabore, et un autre portant sur la dette publique, ce dernier élaboré sous la direction du CPJ, de concert avec le Conseil des aînés.

J'aimerais souligner qu'au cours de l'exercice financier 2005-2006, l'exécutif du CPJ a redoublé d'efforts afin de faire connaître l'organisme et d'assurer la diffusion des travaux auprès d'intervenants à l'écoute de ses recommandations. En effet, un nombre important de rencontres a été effectué auprès de jeunes et de partenaires du Conseil. Le CPJ a aussi assisté à de nombreux événements en plus de siéger sur plusieurs comités.

Conformément à la loi instituant le Conseil, je vous prie de bien vouloir transmettre notre Rapport annuel de gestion 2005-2006 à l'Assemblée nationale. Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma plus haute considération.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sophie Paquet', written in a cursive style.

Sophie Paquet

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME	1
1.1 HISTORIQUE.....	1
1.2 MISSION.....	2
1.3 VISION	2
1.4 COMPOSITION DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE	2
1.5 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE	3
2. UTILISATION DES RESSOURCES	5
2.1 RESSOURCES HUMAINES	5
2.2 RESSOURCES FINANCIÈRES.....	6
2.3 RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES	6
3. CONTEXTE.....	7
4. BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES.....	9
5. RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES, APPLICATION DES LOIS ET DES POLITIQUES	17
5.1 POLITIQUE LINGUISTIQUE DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE	17
5.2 LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	17
5.3 CODE DE DÉONTOLOGIE DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE.....	17

ANNEXES

ANNEXE 1	
ORGANIGRAMME DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE.....	19
ANNEXE 2	
ACTIVITÉS RÉALISÉES	21
ANNEXE 3	
CODE DE DÉONTOLOGIE DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE	25

Déclaration sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité est relative à la fiabilité des données présentées dans ce document et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2005-2006 du Conseil permanent de la jeunesse décrit fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations de l'organisme. Également, il présente les objectifs visés par le Plan stratégique 2005-2008 et les résultats atteints.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont exacts et fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2006.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sophie Paquet', with a large, sweeping flourish extending to the right.

Sophie Paquet

Québec, juillet 2006

1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

1.1 HISTORIQUE

À l'été 1983, lors du Sommet québécois de la jeunesse et des sommets régionaux s'y rattachant, des jeunes de tout le Québec prennent la parole et s'expriment sur l'emploi, l'éducation et les problèmes sociaux. Pour faire cheminer leurs nombreuses revendications, les jeunes demandent à l'État de leur fournir un interlocuteur indépendant et permanent. L'idée d'un conseil de la jeunesse germe.

Deux ans après, en 1985, lors de l'Année internationale de la jeunesse, des symposiums sur les jeunes et sur l'emploi sont mis sur pied partout au Québec. Parmi les recommandations formulées par les jeunes, on retrouve celles favorisant l'établissement d'une politique globale de la jeunesse et la mise sur pied d'une structure gouvernementale de réflexion sur les problèmes des jeunes.

Le projet de loi n° 104 instituant le Conseil est déposé à l'Assemblée nationale le 18 juin 1986. Une commission parlementaire permet aux organismes de jeunes et à tous les groupes intéressés de faire part de leurs commentaires entre le 24 février et le 24 mars 1987. Les jeunes viennent de tout le Québec pour exprimer leurs points de vue sur le rôle que devrait jouer le Conseil, sur sa composition, sur leurs attentes et leurs inquiétudes face à cette nouvelle structure.

La *Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse* (L.R.Q., C-59.01) est finalement adoptée à l'unanimité par les députés de l'Assemblée nationale du Québec le 23 juin 1987. Elle subit, par la suite, des modifications en 1992.

En 1997, la loi est de nouveau modifiée : désormais, un seul vice-président assistera le président. Le mode d'élection des membres est aussi révisé de façon à répondre aux demandes formulées par les organismes jeunesse réfractaires au collège électoral. Désormais, ce sont les membres sortants du Conseil qui identifieront les nouveaux membres, à huis clos, lors d'un scrutin secret, à partir d'une liste fournie par le ministre responsable des dossiers jeunesse. Le mandat du Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) est également élargi : lorsqu'il conseille le ministre, le Conseil devra dorénavant tenir compte des questions relatives à la solidarité entre les générations, à l'ouverture au pluralisme et au rapprochement interculturel.

1.2 MISSION

Le Conseil permanent de la jeunesse est un organisme consultatif et relève du ministre responsable des dossiers jeunesse. Le mandat du CPJ, tel que déterminé par sa loi constitutive, est le suivant :

Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative à la jeunesse, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.

Le Conseil vise donc, par ses recherches, ses activités et ses actions, à éclairer la prise de décision et orienter l'action gouvernementale en regard des jeunes de 15 à 30 ans. Il identifie et fait valoir les besoins des jeunes auprès des élus et du gouvernement et informe la population des situations vécues par ceux-ci. Il agit comme agent de concertation entre les différents groupes de jeunes de la société et initie des réflexions parmi eux afin de faire progresser certaines idées. Il assume enfin le rôle de veille sur les initiatives gouvernementales et sur les actions de la société civile s'adressant aux jeunes.

1.3 VISION

La vision du Conseil permanent de la jeunesse est la suivante :

Faire du Conseil permanent de la jeunesse une référence incontournable en ce qui a trait aux enjeux qui touchent la jeunesse et favoriser la prise en compte des problématiques propres aux 15-30 ans dans la prise de décision gouvernementale.

1.4 COMPOSITION DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

Le CPJ est formé de 15 jeunes Québécoises et Québécois représentatifs des différentes régions, tous âgés entre 15 et 30 ans lors de leur nomination. Ces jeunes sont actifs dans différents milieux riches d'expériences diverses, par exemple l'intervention auprès des jeunes en difficulté, la défense des droits des jeunes étudiants et le support à l'employabilité pour les jeunes.

Le gouvernement nomme les membres du Conseil sur recommandation du Conseil sortant et choisit, parmi ceux-ci, la personne qui occupera la présidence. La vice-présidence est quant à elle choisie lors d'une élection entre les nouveaux membres du CPJ.

Depuis le 8 août 2004, les membres du Conseil permanent de la jeunesse sont les suivants :

Cindy Allaire, Saint-Ferdinand
Julie Beauvilliers, Trois-Rivières
Marie-Soleil Cloutier, Québec
Isabel Deschênes, Sept-Îles, membre démissionnaire en date du 23 février 2006
Hélène Dumais, vice-présidente, Le Bic
Vincent Gaudreau, Montréal
Frédéric Hamelin, Montréal
Julie Harnois, Trois-Rivières
Paul Huynh, Brossard
Félix Joyal-Lacerte, Gatineau
Élyse Lachance, Québec
Maxime Lavoie, Métabetchouan
Romy Manigat, Brossard
Pascal Nobécourt, Québec
Sophie Paquet, présidente, Danville

1.5 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

Conformément à la loi qui le compose, le Conseil permanent de la jeunesse doit conseiller le ministre responsable des dossiers jeunesse sur toute question relative à la jeunesse. Le Conseil peut formuler des avis au ministre, effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge nécessaires à l'exercice de sa fonction, solliciter des opinions et recevoir les requêtes des personnes et des groupes au sujet de la jeunesse, fournir de l'information au public sur toute question relative aux besoins et aux intérêts de la jeunesse et, enfin, former des comités spéciaux.

Le Conseil doit également donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet relativement aux intérêts de la jeunesse. De plus, il doit effectuer ou faire effectuer les études et recherches qui lui sont demandées par le ministre. Le Conseil s'assure qu'on donne suite à ses avis. Soulignons que toutes les publications produites par le CPJ sont rendues publiques et sont accessibles sur le site Internet de l'organisme.

Les membres qui composent le Conseil sont issus de régions et de milieux différents, apportant ainsi un éclairage intéressant sur les enjeux relatifs à la jeunesse. Leur participation à la réalisation des mandats du Conseil est essentielle à l'atteinte des objectifs fixés. La présidente, en plus de diriger les séances du Conseil, s'assure de son bon fonctionnement, tout en représentant le CPJ auprès du gouvernement, des organismes jeunesse et du grand public. La présidente occupe le rôle de porte-parole officiel du Conseil.

Les membres travaillent régulièrement en comité sur des dossiers plus particuliers. Les membres des comités se réunissent selon les besoins, proposent des orientations au Conseil,

s'assurent de la mise en œuvre des décisions du Conseil et participent à la stratégie de suivi des recommandations.

Également, le Conseil sollicite régulièrement l'avis des jeunes, des organismes jeunesse, des intervenants jeunesse. Cette façon de faire constitue la base de son action et de ses réflexions. Le Conseil participe à des consultations publiques lorsque le sujet traité concerne les jeunes ou encore qu'il considère qu'il peut influencer la réflexion et les décisions en faveur des jeunes.

Conformément à la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse, le Conseil doit se réunir au moins six fois par année, dont une fois par deux mois au cours des mois de septembre à juin. Au cours de l'exercice 2005-2006, les membres du Conseil se sont réunis à huit reprises en séances officielles régulières, soit les 16 et 17 avril 2005 (129^e séance), les 14 et 15 mai 2005 (130^e séance), le 20 août 2005 (133^e séance), les 1^{er} et 2 octobre 2005 (134^e séance), le 30 octobre 2005 (135^e séance), le 27 novembre 2005 (138^e séance), les 21 et 22 janvier 2006 (140^e séance) et les 18 et 19 mars 2006 (141^e séance).

Le Règlement de régie interne du Conseil permanent de la jeunesse stipule que les membres du Conseil peuvent participer à une séance du Conseil à l'aide de moyens permettant à tous les participants de communiquer oralement entre eux. Au cours de l'exercice 2005-2006, le CPJ a eu recours à quatre séances téléphoniques qui se sont tenues le 8 juin 2005 (131^e séance), le 21 juillet 2005 (132^e séance), le 14 décembre 2005 (139^e séance) et le 31 mars 2006 (142^e séance).

En plus des séances officielles régulières, deux séances extraordinaires se sont tenues les 16 et 26 novembre 2005 (136^e séance et 137^e séance), ce qui porte à 14 le nombre total de séances officielles s'étant tenues durant cet exercice financier.

Pour l'assister dans son mandat, le Conseil est supporté d'une équipe de fonctionnaires et de professionnels de la fonction publique. La présidente, appuyée dans ses tâches par la vice-présidente, doit administrer le personnel, le budget et les ressources matérielles et informatiques. Elle bénéficie, pour la réalisation de ces tâches, du soutien du ministre du Conseil exécutif. Le personnel, dirigé par la présidente et la vice-présidente, effectue les travaux de recherche et rédige les documents qui devront être approuvés par les membres. Au besoin, le Conseil peut également faire réaliser ses travaux de recherche en octroyant des contrats.

2. UTILISATION DES RESSOURCES

Le Conseil permanent de la jeunesse est administrativement relié au ministère du Conseil exécutif. Celui-ci le supporte donc dans ses opérations administratives par le biais de la Direction générale de l'administration et de ses composantes.

2.1 RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil permanent de la jeunesse est une petite organisation composée de 10 personnes. Le niveau de ressources l'oblige à établir des priorités. La permanence du CPJ est constituée de huit personnes en équivalent temps complet (ETC), en plus de la présidente et de la vice-présidente. L'organigramme au 31 mars 2006 est présenté à l'Annexe 1. La présidente et la vice-présidente sont également membres à part entière du Conseil, ce qui fait en sorte qu'elles assument un double rôle : membres et gestionnaires de la permanence du Conseil.

D'autre part, le Conseil doit composer avec le renouvellement complet de tous ses membres à chaque trois ans. Ainsi, les 15 membres du CPJ sont remplacés à la fin du mandat, ce qui inclut, notamment, les personnes qui occupent la présidence et la vice-présidence. Par ailleurs, les effectifs réguliers du Conseil permanent de la jeunesse sont composés de cinq femmes et de trois hommes. Trois d'entre eux sont âgés de 35 ans et moins. Les huit postes permanents dont bénéficiait le Conseil en 2005-2006 sont occupés par les personnes suivantes :

Agents de recherche et de planification socio-économique (4 postes)

- Lorraine Fournier
- Georges Lemieux
- Stéphane Lévesque
- Bernard Marier

Agente de secrétariat (1 poste)

- Francine Griffith

Agent(e) d'information (1 poste)

- Marie-Claude Arcand (en congé de maternité depuis décembre 2005)
- Valérie Benson (en poste depuis février 2006)

Technicienne en administration (1 poste)

- Danielle Gagnon

Technicienne en documentation (1 poste)

- Suzanne Plante

2.2 RESSOURCES FINANCIÈRES

Le budget du Conseil permanent de la jeunesse est compris dans le Programme 5 du ministère du Conseil exécutif.

CATÉGORIES	BUDGET (MILLIERS DE \$)	DÉPENSES (MILLIERS DE \$)
• Rémunération	532,7 \$	530,2 \$
• Fonctionnement	218,2 \$	183,3 \$
• Immobilisation	16,0 \$	0,0 \$
Total	766,9 \$	713,5 \$

2.3 RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES

Le Conseil permanent de la jeunesse est situé au 12, rue Sainte-Anne, 2^e étage, à Québec. Il dispose de locaux adéquats loués à la Société immobilière du Québec. Le Conseil permanent de la jeunesse voit à se procurer le matériel informatique nécessaire à la réalisation des tâches de tous ses employés. Le CPJ peut compter sur le soutien du ministère du Conseil exécutif en ce qui concerne le support informatique, l'installation de logiciels ainsi que la gestion du réseau informatique utilisé.

3. CONTEXTE

Le Conseil permanent de la jeunesse, de par sa mission, se préoccupe de la réalité des jeunes. En tenant compte du contexte particulier des finances publiques et du défi démographique et afin de favoriser l'épanouissement, la participation et la contribution des jeunes au sein de la société québécoise, le Conseil avise le gouvernement sur toute question relative à la jeunesse. Il propose des pistes d'action qui répondent aux besoins des jeunes et qui correspondent à leurs intérêts.

Le Conseil s'assure de considérer les enjeux sociaux, politiques, économiques et culturels qui influencent inévitablement le sort des jeunes d'aujourd'hui. D'ailleurs, à l'affût des sujets susceptibles d'intéresser les jeunes, le CPJ a initié, en février dernier, un événement portant sur le développement durable.

À l'heure actuelle, le Conseil permanent de la jeunesse mène des recherches approfondies sur quatre sujets : le désir d'enfant chez les jeunes familles au Québec, l'homophobie dans les écoles secondaires, l'activité physique et l'alimentation chez les jeunes et la santé psychologique des jeunes travailleurs.

Le Conseil contribuera également à deux autres mandats. Le premier porte sur la dette publique et fait suite à la conférence de presse de la Coalition des jeunes pour le remboursement de la dette publique et au colloque *Les enjeux d'aujourd'hui pour les leaders de demain* organisé par le Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec et Force jeunesse. Il a été octroyé au Conseil par le gouvernement dans le cadre de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*. Réalisé en collaboration avec le Conseil des aînés, le mandat confié est « de proposer et d'accomplir une action, comme l'organisation d'un forum, qui permettra un échange de vues et d'idées sur la dette publique et l'avenir du Québec, en tenant compte de la solidarité entre les générations¹ ».

Le second mandat portera sur l'hypersexualisation chez les jeunes. L'importante médiatisation de ce sujet a amené le gouvernement à mandater le Conseil du statut de la femme sur cette question. Ce dernier devra dresser un portrait de la situation et suggérer des pistes d'action soutenant les jeunes dans leur « quête d'une sexualité saine, respectueuse, responsable et empreinte de rapports égalitaires entre les sexes² ». Le Conseil permanent de la jeunesse siègera sur le comité consultatif.

Outre ses tâches de recherche, l'exécutif du CPJ réalise de nombreuses activités de représentation, que ce soit par ses rencontres avec des intervenants susceptibles d'être intéressés par les recommandations du Conseil, par ses entrevues, ses allocutions ou encore par sa participation à des comités ou à des événements. Ce réseau de contacts permet au CPJ d'obtenir de l'information pertinente quant à la situation des jeunes du Québec et d'ailleurs. Il

¹ *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*, Pour une jeunesse engagée dans sa réussite, 2006, page 51.

² *Ibid.*, page 15.

est ainsi en mesure de remplir son rôle aviseur auprès du gouvernement du Québec avec succès.

Par ailleurs, le CPJ fait sa place à l'international en étant membre du conseil d'administration de la section française de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) et en étant le représentant de l'Amérique du Nord au sein du conseil d'administration du Conseil international des jeunes de la Francophonie (CIJEF). Le CPJ participe alors activement à la mise sur pied de cette nouvelle structure pour la jeunesse francophone internationale. Pour assurer la pérennité et l'efficacité de ce nouvel organisme, le CPJ contribue grandement à l'établissement de ses bases. À cela s'ajoute l'accueil de diverses délégations de jeunes de la Belgique, des Amériques et de la France afin de leur présenter le CPJ, ses travaux et ses actions, de même que pour entretenir des liens avec certains organismes.

4. BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES

Conformément à sa mission, le Conseil permanent de la jeunesse vise, par ses recherches et ses actions, à défendre les besoins et les intérêts de la jeunesse. Il vise également à promouvoir l'apport des jeunes à l'évolution de la société québécoise. Le rôle du CPJ est donc :

- 1) de conseiller le gouvernement du Québec sur toutes les questions relatives à la jeunesse;
- 2) de demeurer un lieu de débats, de concertation et d'échanges pour les gens intéressés aux enjeux de la jeunesse.

Les résultats présentés tiennent compte des éléments mentionnés à l'intérieur du Plan stratégique 2005-2008 du CPJ.

PREMIER ENJEU : Transmission du point de vue des jeunes au gouvernement

ORIENTATION 1 : Conseiller le gouvernement sur les problématiques sociales jugées prioritaires par le Conseil.

OBJECTIF 1

Documenter les réalités liées au désir d'enfant chez les jeunes familles au Québec, à l'homophobie dans les écoles secondaires, à l'activité physique et à l'alimentation chez les jeunes, à la santé psychologique des jeunes travailleurs, au développement durable, à la participation citoyenne, en plus de participer au suivi de la mise en œuvre de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*.

RÉSULTATS

Le Conseil permanent de la jeunesse publie différents types de documents, soit des rapports de recherche faisant état d'une situation qu'il a étudiée, des avis émettant des

recommandations sur une problématique (généralement rédigés suite à la publication d'un rapport de recherche), des comptes rendus de forums de discussion et des mémoires qu'il présente en commission parlementaire afin de défendre les intérêts des jeunes dans les projets de loi qui y sont étudiés. Tous ces documents sont disponibles sur le site Internet du CPJ.

ÉTUDES EN COURS

Conformément aux objectifs fixés dans le Plan stratégique 2005-2008 du Conseil permanent de la jeunesse, quatre études d'envergure sont présentement en cours, soit celles abordant le désir d'enfant chez les jeunes familles au Québec, l'homophobie dans les écoles secondaires, l'activité physique et l'alimentation chez les jeunes ainsi que la santé psychologique des jeunes travailleurs.

Dans le cadre de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*, deux mandats ont été confiés au CPJ. Le Conseil participera alors aux travaux du Conseil du statut de la femme sur le phénomène de l'hypersexualisation des jeunes. Dans un autre temps, le Conseil abordera la question du remboursement de la dette publique en collaboration avec le Conseil des aînés.

ÉTUDES COMPLÉTÉES

Suite au mandat sur l'accessibilité aux études postsecondaires octroyé au CPJ par le premier ministre en novembre 2004, son avis intitulé *L'accessibilité : c'est de valeur! Contrer les obstacles aux études postsecondaires* a été rendu public en juin 2005.

En juillet 2005, le CPJ a fait connaître son intention de participer au suivi de la mise en œuvre de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009* par la publication de son mémoire ayant pour titre *Un suivi et des actions s'imposent!*

Le Conseil, a fait plus d'une quarantaine de recommandations quant à la participation citoyenne des jeunes en publiant, en décembre 2005, l'avis *Jeunes : citoyens à part... ENTIÈRE!* Au cours de ce même mois, le CPJ s'est exprimé dans le cadre de la consultation générale de la Commission spéciale sur la Loi électorale en déposant son mémoire *La démocratie, c'est aussi les jeunes!*

Durant le mois de février 2006, le CPJ a organisé un événement portant sur le développement durable (voir au second objectif dans la section Colloques et forums, page 11). Au cours de ce même mois, l'exécutif du CPJ, accompagné d'un agent de recherche, a présenté en commission parlementaire le mémoire *Au-delà de la loi... une pratique* portant sur le projet de loi n° 125, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives. Soulignons que ce mémoire a été rédigé suite au rapport de recherche et à l'avis publiés en 2004 ayant pour titre *Les jeunes en centres jeunesse prennent la parole!*

Finalement, en réponse au document de consultation portant sur la prestation des soins de santé ayant pour titre *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité*, le Conseil a déposé à l'Assemblée nationale en mars 2006 le mémoire *Les limites d'une garantie...*

Le Conseil permanent de la jeunesse a également publié, lors du présent exercice financier, son *Rapport annuel de gestion 2004-2005* ainsi que son *Plan stratégique 2005-2008*.

DEUXIÈME ENJEU : Dynamisme du débat sur la situation des jeunes

ORIENTATION 2 : Stimuler le débat, la concertation et les échanges sur les enjeux liés à la jeunesse.

OBJECTIF 2

Favoriser la participation des jeunes aux activités organisées par le Conseil permanent de la jeunesse.

RÉSULTATS

Les activités telles que les colloques et forums constituent des événements permettant aux jeunes de se rassembler et de se concerter. Les jeunes et les représentants des organismes jeunesse du Québec qui assistent aux forums choisissent librement d'y participer. Par ces activités, il est ainsi possible de favoriser l'expression des idées des jeunes et de faire valoir l'expertise des organismes jeunesse intéressés par les sujets proposés.

FORUMS ET COLLOQUES

Les membres actuels du CPJ ont organisé leur premier événement d'envergure à l'hiver 2006. Le colloque *MISSION : DURABLE, pour un développement dans le vent!* a réuni près de 300 jeunes venus discuter de développement durable, les 18 et 19 février 2006 à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). Cet événement, initié par le Conseil permanent de la jeunesse, a été organisé en partenariat avec l'Institut du Nouveau Monde (INM), le Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC), ENVironnement JEUnesse (ENJEU) et le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM).

Durant cet événement, les participants ont pu assister à des conférences et participer à des forums. Les propos tenus lors de ces forums ont permis de rédiger une déclaration intitulée la *Déclaration jeunesse de Montréal sur le développement durable*. Monsieur Ahmed Djoghlaf, secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, conférencier d'ouverture de l'événement, a fait mention de l'existence de cette déclaration lors d'une activité en marge de la Conférence des Parties signataires de la Convention sur la diversité biologique qui a eu lieu le 27 mars 2006 à Curitiba au Brésil. M. Djoghlaf a, par la même

occasion, remis une copie de la déclaration au président de la République du Brésil, M. Luiz Inácio Lula da Silva afin qu'elle soit transmise aux chefs d'États lors de leur réunion du G8 en juillet 2006 à St-Petersbourg en Russie. Les jeunes ayant participé à *MISSION : DURABLE* sont privilégiés d'avoir pu être entendus aux Nations Unies.

Les actes de ce colloque constitueront une des prochaines publications du Conseil permanent de la jeunesse.

Aucun forum ne s'est tenu durant l'exercice 2005-2006. Toutefois, un forum est en préparation et devrait se tenir à l'hiver 2007. Il sera réalisé conjointement avec le Conseil des aînés en réponse au mandat sur la dette publique octroyé dans le cadre de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*. Une autre activité sera organisée, cette fois dans le cadre du dossier confié au Conseil du statut de la femme portant sur l'hypersexualisation des jeunes. Le CPJ se chargera de recueillir le point de vue des jeunes sur cette question.

ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

L'exécutif du Conseil permanent de la jeunesse est composé d'une présidente et d'une vice-présidente. Il est de leur responsabilité de tisser les liens nécessaires afin de faire avancer la cause des jeunes au Québec et de s'assurer de l'appui d'autres organisations, que ce soit dans l'échange d'idées ou dans l'organisation conjointe d'événements, comme ce fut le cas pour l'organisation de l'événement *MISSION : DURABLE*. Soulignons que l'exercice financier 2005-2006 a été marqué par d'importants efforts de représentation de la part de l'exécutif du Conseil permanent de la jeunesse, puisque près de 70 rencontres ont été réalisées.

Voici quelques-unes des activités de représentation effectuées, une liste plus exhaustive se retrouve à l'Annexe 2.

- Rencontre avec M. Yvon Vallières, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Rencontres avec M^{me} Patricia Rimok, présidente du Conseil des relations interculturelles
- Rencontre avec M. Marc-André Dowd, président par intérim de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse
- Rencontre avec M. André Caron, président de la Fédération des Commissions scolaires du Québec
- Rencontres avec M. Sébastien Leblanc, président du Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec

PARTICIPATION À DES ÉVÉNEMENTS

Le Conseil permanent de la jeunesse participe à de nombreux événements tout au cours de l'année, événements lui permettant de représenter la jeunesse québécoise, de se faire connaître et de diffuser son point de vue sur différents enjeux. Au cours de l'exercice 2005-2006, les membres de l'exécutif ont participé à plus d'une trentaine d'événements. En voici quelques-uns (une liste plus détaillée est présentée à l'Annexe 2) :

- Lancement de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*

- Colloque *Les enjeux d'aujourd'hui pour les leaders de demain* organisé par Force Jeunesse et le Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec
- Dévoilement des nouveaux membres du Conseil jeunesse de Montréal
- Colloque *Regards sur la diversité des familles : Mieux comprendre pour mieux soutenir.* du Conseil de la famille et de l'enfance

AFFAIRES INTERNATIONALES

Au-delà de la participation à des événements au Québec, l'exécutif du CPJ siège sur des comités œuvrant davantage sur la scène internationale, que ce soit pour le compte de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ), de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ou encore pour la mise sur pied du Conseil international des organisations de jeunes de la Francophonie (CIJEF). Ce sont plus d'une dizaine de rencontres relatives aux affaires internationales qui ont été réalisées au cours de l'exercice 2005-2006. En voici quelques-unes (d'autres rencontres sont présentées à l'Annexe 2) :

- Rencontres avec des participants de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse
- Accueil d'une délégation de jeunes Français dans le cadre du colloque *MISSION : DURABLE, pour un développement dans le vent!*
- Rencontre avec les participants québécois et belges francophones de l'Agora jeunes citoyens 2005
- Rencontre avec Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales

OBJECTIF 3

Rendre accessible l'information relative aux réalités jeunesse en contribuant notamment au gouvernement en ligne.

RÉSULTATS

OUTILS DE COMMUNICATION

Les outils de communication du CPJ sont les publications, *Le fil de presse JEUNE*, le bulletin d'information *Le Rouage*, les dépliants, les signets et le système informatisé d'envois de courriels à une liste de diffusion. Chaque année, le CPJ souhaite rejoindre au moins 25 000 personnes par le biais de ces outils de communication. Le Conseil dispose également d'un site Internet dont l'objectif quant au nombre de visites a été fixé à 50 000.

FIL DE PRESSE ET BULLETIN D'INFORMATION

Les outils de communication dont s'est doté le Conseil permanent de la jeunesse afin de diffuser, entre autres, les travaux réalisés sur les jeunes sont, d'une part, *Le fil de presse JEUNE* et, d'autre part, le bulletin d'information *Le Rouage*. Le premier est expédié hebdomadairement à un peu plus de 80 organismes qui eux, le rediffusent par le biais de leur réseau, alors que *Le Rouage* est, pour sa part, expédié à plus de 1 500 organismes.

Durant l'exercice 2005-2006, soit du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, les abonnés à la revue de presse *Le fil de presse JEUNE* ont reçu à 48 reprises une sélection d'articles choisis par la technicienne en documentation. Soulignons que la diffusion de cette revue de presse fait relâche à deux occasions durant l'année, soit deux semaines pour la période estivale et deux semaines pour la période des fêtes. Les articles retenus portent généralement sur des sujets d'ordre social, professionnel, éducatif, culturel ou politique. En ce qui concerne le bulletin d'information *Le Rouage*, quatre éditions ont été publiées durant l'exercice financier 2005-2006 (mai-juin 2005, septembre-octobre 2005, novembre-décembre 2005 et février 2006).

COMMUNIQUÉS DE PRESSE ET ENTREVUES

Durant l'exercice financier 2005-2006, le Conseil permanent de la jeunesse a diffusé 12 communiqués de presse et a accordé une quinzaine d'entrevues télévisées, radiophoniques et avec la presse écrite, notamment pour présenter le CPJ, mais également au sujet du rapport de recherche *L'accessibilité, c'est de valeur! Contrer les obstacles aux études postsecondaires*, du colloque *MISSION: DURABLE, pour un développement dans le vent!*, de l'hypersexualisation des jeunes et du mémoire *Au-delà de la loi... une pratique*.

SITE INTERNET

Le site du Conseil permanent de la jeunesse a principalement pour fonction de présenter ce qu'est le CPJ et d'informer ses visiteurs au sujet de ses recherches. Il offre également en ligne un répertoire des organismes jeunesse au Québec. Toutes les publications du CPJ sont disponibles en ligne, que ce soit les rapports, les mémoires, les avis et même les bulletins d'information. L'achalandage du site Internet du CPJ du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006 a été de 42 773 visiteurs (données NetTracker). L'objectif annuel visé quant au nombre de visites sur le site Internet a été fixé à 50 000.

AVIS ET PUBLICATIONS DU CONSEIL

Le CPJ souhaite que les avis et publications du Conseil parviennent à 1 500 organismes. La technique de diffusion utilisée, compte tenu des ressources du Conseil, est d'aviser les organismes inscrits au répertoire du CPJ par l'envoi d'un courriel les invitant à télécharger le document sur le site Internet. Cette méthode est fructueuse et est encore utilisée pour rejoindre le plus grand nombre de personnes et d'organismes possible, en plus de permettre au Conseil de faire des économies quant aux coûts reliés à l'impression et à l'expédition de documents. Quelques organismes qui ne possèdent pas d'adresse électronique reçoivent par la poste une copie imprimée du bulletin *Le Rouage* qui fait mention des nouveaux documents diffusés par le CPJ.

ALLOCUTIONS

Les allocutions donnent l'occasion à l'exécutif du CPJ de faire connaître l'existence de l'organisme à un auditoire intéressé par la cause des jeunes et également de faire connaître les résultats de recherche obtenus et les recommandations proposées. Durant l'exercice 2005-2006, plus d'une dizaine d'allocutions ont été prononcées par la présidente et la vice-présidente lors de colloques ou de congrès (quelques-unes de ces allocutions sont mentionnées à l'Annexe 2 dans la section *Communications*).

ENVOIS À LA LISTE DE DIFFUSION

Un des outils de communication dont bénéficie le Conseil permanent de la jeunesse et qui a l'avantage de n'engendrer aucun coût est le système informatisé de diffusion de courriels. Du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, 22 messages ont été expédiés à la liste de diffusion, que ce soit des envois ciblés ou encore des envois à l'ensemble de la liste. Les listes, bâties à partir du répertoire des organismes, permettent de cibler les destinataires en fonction des sujets abordés dans les messages pour les inviter à participer aux événements du Conseil et à ceux d'autres organismes ou encore pour leur annoncer la publication d'un document. Par le biais de ce système, il est également possible de faire parvenir des courriels aux individus s'étant volontairement inscrits à notre liste de diffusion.

TROISIÈME ENJEU : Continuité de la conduite du mandat du Conseil permanent de la jeunesse

ORIENTATION 3 : Moderniser le fonctionnement du Conseil.

OBJECTIF 4

Explorer la possibilité de modifier la loi constitutive afin d'améliorer la formule de renouvellement du Conseil.

RÉSULTATS

Les membres du Conseil permanent de la jeunesse se voient confier un mandat d'une durée de trois ans. À la fin de leur mandat, les membres en fonction contribuent au processus de sélection des nouveaux membres qui formeront le CPJ. Toutefois, lors du renouvellement des membres, une période de transition paralyse parfois les activités du CPJ, le temps d'accueillir le nouvel exécutif et de réunir tous les nouveaux membres afin de déterminer les sujets qui seront abordés en cours de mandat.

Le Conseil permanent de la jeunesse a entamé une réflexion et a déjà rencontré de nombreuses instances de représentation jeunesse pour discuter de la structure du CPJ et de son mode de fonctionnement. Les éléments que les membres du CPJ désirent soutenir quant à la modernisation de leur organisme sont l'autonomie du Conseil et sa composition d'individus âgés de 15 à 30 ans. À ce propos, il est indiqué dans la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*: « Afin de soutenir les instances de représentation des jeunes du Québec, le gouvernement confie à un groupe de travail le mandat de lui fournir des recommandations en vue de moderniser le Conseil permanent de la jeunesse³ » .

OBJECTIF 5

Développer les compétences des ressources humaines dans un contexte de modernisation de l'État.

RÉSULTATS

Les employés du CPJ ont assisté à plusieurs activités de formation afin de se perfectionner ou de contribuer à l'avancement de leur projet de recherche. Du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, le personnel du CPJ ainsi que l'exécutif ont assisté à près d'une vingtaine d'activités qui totalisent 25 jours de formation.

Parmi les formations reçues, certaines étaient relatives à la santé et à la sécurité (cours de secourisme), à l'informatique (formation HTML), à des considérations professionnelles (Journée des communications gouvernementales, colloque *Les enjeux d'aujourd'hui pour les leaders de demain*, etc.) ou encore directement liées aux sujets de recherche étudiés actuellement (9^e journée annuelle de santé publique, Colloque *Ouvrir une brèche à la parole des jeunes*, etc.)

³ *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*, Pour une jeunesse engagée dans sa réussite, 2006, page 36.

5. RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES, APPLICATION DES LOIS ET DES POLITIQUES

Le Conseil permanent de la jeunesse est assujéti, à titre d'organisme du gouvernement du Québec, à plusieurs normes légales ou réglementaires. Celles-ci concernent, notamment, la probité des membres du Conseil et la transparence envers les citoyens quant à la gestion du Conseil.

5.1 POLITIQUE LINGUISTIQUE DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

Le Conseil permanent de la jeunesse n'est pas assujéti, en raison de sa petite taille (moins de 10 employés réguliers), à l'obligation d'avoir une politique linguistique prévue dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

Par ailleurs, cela n'a pas empêché le Conseil permanent de la jeunesse de mettre en place plusieurs mesures afin de garantir la qualité linguistique de ses publications.

5.2 LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

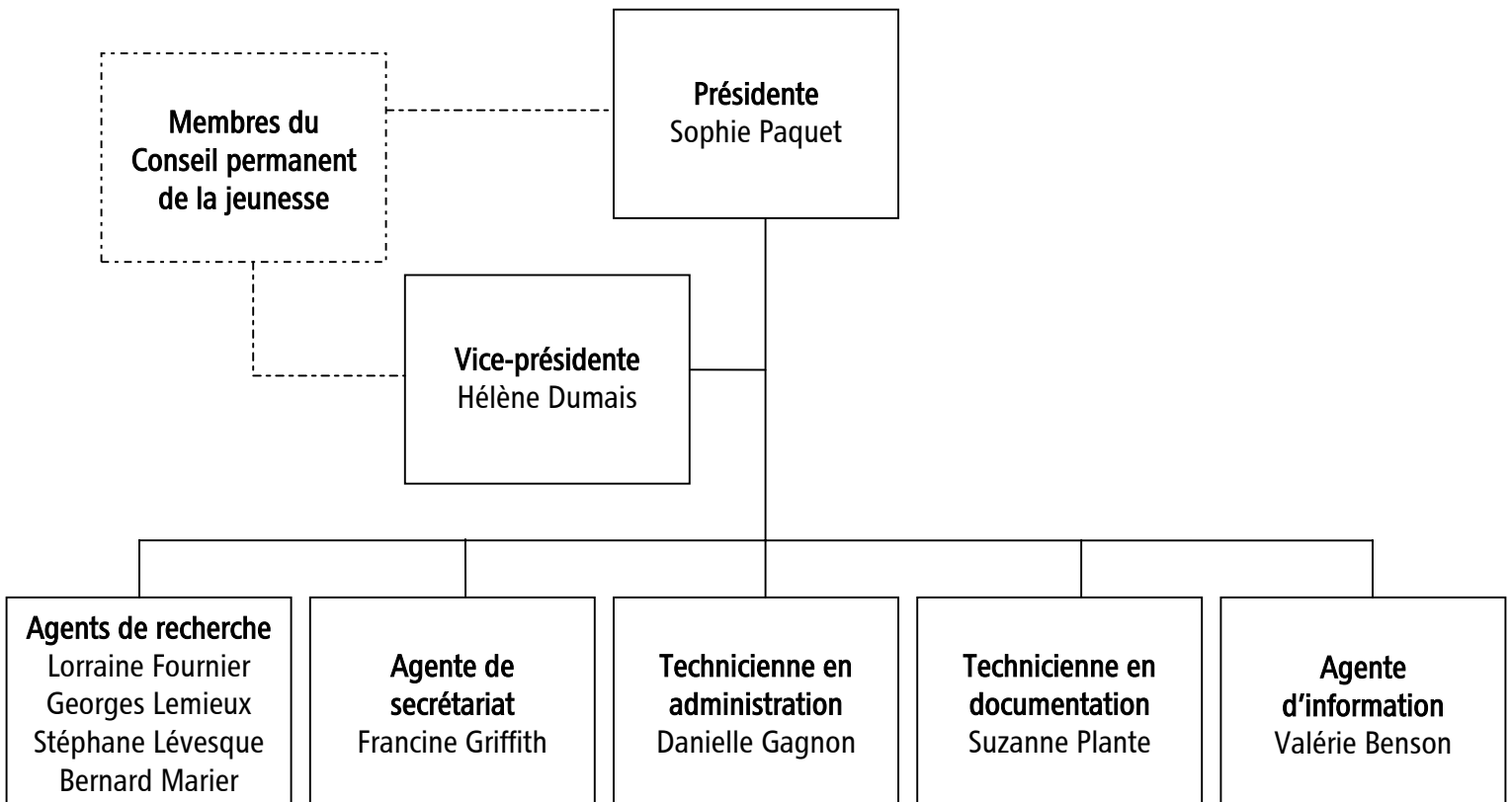
Un Comité de protection des renseignements personnels a été mis sur pied au Conseil depuis 2001. Il est composé de la présidente de l'organisme (qui est répondante gouvernementale en matière de protection des renseignements personnels) et de la technicienne en administration. Au cours de l'exercice 2005-2006, un total de quatre demandes, en vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, ont été adressées au Conseil permanent de la jeunesse.

5.3 CODE DE DÉONTOLOGIE DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

Le Conseil permanent de la jeunesse a adopté en 2002-2003 un Code de déontologie (présenté à l'Annexe 3). Certaines modifications ont été apportées en octobre 2004. Le Code a été adopté et signé par tous les membres en décembre 2004, lors de la 125^e séance officielle du Conseil. Aucun manquement au Code de déontologie n'a été observé en 2005-2006.

ANNEXE 1 – ORGANIGRAMME DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

ORGANIGRAMME DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE EN DATE DU 31 MARS 2006



ANNEXE 2 – ACTIVITÉS RÉALISÉES

ACTIVITÉS DE RECHERCHE

- Soutenir tous les travaux de recherche, de rédaction d'avis et de mémoires
- Planifier et animer les régies de recherche
- Travailler à l'élaboration des statuts et règlements du Conseil international des organisations de jeunes de la Francophonie (CIJEF)
- Travailler sur les dossiers du CIJEF

PARTICIPATION À DES ÉVÉNEMENTS

- Dévoilement des nouveaux membres du Conseil jeunesse de Montréal
- Lancement de la consultation publique de la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008*
- Colloque *Regards sur la diversité des familles : Mieux comprendre pour mieux soutenir.* du Conseil de la famille et de l'enfance
- Atelier *Forum jeunesse* dans le cadre du congrès annuel de la Fédération des commissions scolaires du Québec
- Colloque sur le développement durable *MISSION : DURABLE, pour un développement dans le vent!*
- Assemblée générale du Forum des dirigeantes et dirigeants d'organismes gouvernementaux
- Déjeuner-causerie *Vers une nouvelle politique en affaires internationales*
- Consultation nationale sur la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008*
- Lancement de la *Semaine des entreprises d'insertion du Québec*
- Colloque *Les enjeux d'aujourd'hui pour les leaders de demain* organisé par Force Jeunesse et le Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec
- Lancement de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*
- Troisième édition des *Rencontres Champlain-Montaigne* organisée par la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale ayant pour thème *Vieillessement : santé et société - Défis et perspectives*

ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION ET AUTRES RENCONTRES

- Rencontre avec M^{mes} Sylvie Baillargeon, présidente du Réseau des services spécialisés en main-d'œuvre (RSSMO), et Louise Bédard du Regroupement québécois des organismes en développement de l'employabilité (RQUoDE)
- Rencontres avec M. Jacques Théoret, conseiller – dossier jeunes de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
- Rencontre avec M. Claude Provencher, sous-ministre adjoint, et M. Daniel Simpson, directeur des politiques et des programmes de l'Aide financière aux études du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Rencontre avec M. Yvon Vallières, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Rencontres avec M^{me} Marguerite Blais, présidente du Conseil de la famille et de l'enfance
- Rencontres avec M. Luc Parlavecchio, directeur général d'ENvironnement JEunesse
- Rencontres avec M^{me} Diane Lavallée, présidente du Conseil du statut de la femme
- Rencontres avec M. Christian Giguère, directeur général du Centre de développement pour l'exercice à la citoyenneté
- Rencontres avec M. Dave Bellemare du comité national des jeunes de la Confédération des syndicats nationaux (CSN)

- Rencontre avec M^{me} Margaret F. Delisle, ministre déléguée à la Protection de la jeunesse
- Rencontres avec M^{me} Patricia Rimok, présidente du Conseil des relations interculturelles
- Rencontre avec M. Marc-André Dowd, président par intérim de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse
- Rencontre avec M. André Caron, président de la Fédération des Commissions scolaires du Québec
- Rencontres avec M. François Vincent, président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)
- Rencontre avec M. Jean-Pierre Proulx, président du Conseil supérieur de l'éducation
- Rencontres avec M. Francis Côté, directeur général du Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec
- Rencontres avec MM. Étienne Hudon-Gagnon, président, et Kenny Larson, vice-président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)
- Rencontres avec M. Pierre-Luc Gravel, directeur général de la Table de concertation des Forums jeunesse du Québec
- Rencontres avec M. Sébastien Leblanc, président du Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec
- Rencontre avec M^{me} Catherine Rioux, agente d'information et de communication, Place aux jeunes du Québec (PAJQ)
- Rencontre avec M^{me} Chantale Gaston, coordonnatrice du projet *25 ans d'intervention auprès des jeunes de minorités visibles*
- Rencontre avec M^{me} Marjolaine Loïselle, présidente de la Commission des Partenaires du Marché du Travail pour le compte du Comité aviseur-jeunes (CAJ)
- Rencontre avec M^{me} Geneviève Huot, chargée de projet du Chantier de l'économie sociale
- Rencontre avec les présidents et administrateurs des Forums jeunesse régionaux du Québec portant sur la position du CPJ à l'égard de la modernisation de sa loi

ADMINISTRATION ET PERFECTIONNEMENT

- Cercle des sous-ministres adjoints et des dirigeants d'organismes
- Participation à la présentation du programme de mentorat du Secrétariat aux emplois supérieurs
- Rencontre pour la présentation de la planification stratégique du Secrétariat aux emplois supérieurs
- Rencontre avec M. Michel Hamelin du ministère du Conseil exécutif sur le processus décisionnel
- Rencontre avec le secrétaire général du gouvernement, M. André Dicaire (bilan, priorités et attentes du gouvernement), organisée par le Secrétariat aux emplois supérieurs
- Mise à jour de la description d'emploi des postes de présidente et de vice-présidente
- Étude des crédits pour les dossiers jeunesse 2004-2005
- Rencontres avec M. Jean Larochelle, chargé de mission « carrière et développement » au ministère du Conseil exécutif

AFFAIRES INTERNATIONALES

- Rencontre avec des représentants de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
- Rencontre avec les participants québécois et belges francophones de l'Agora jeunes citoyens 2005
- Rencontres avec des participants de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse
- Accueil d'une délégation de jeunes français dans le cadre du colloque *MISSION : DURABLE, pour un développement dans le vent!*

- Rencontre avec une délégation de jeunes Belges du collectif SOLIDARKOT au sujet de l'accès aux études supérieures et au marché de l'emploi au Québec
- Participation à l'Assemblée générale constitutive du CIJEF à Paris
- Comité des communications du CIJEF
- Cercle spécial des sous-ministres adjoints et dirigeants d'organismes avec M. Clément Duhaime, administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
- Rencontre avec M. François-Xavier Menou, du Conseil national de la jeunesse de la France
- Rencontre avec Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales
- Rencontre avec M^{me} Régine Lavoie, première conseillère aux Affaires francophones et multilatérales de la Délégation générale du Québec à Paris
- Participation au Conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)

COMMUNICATIONS

- Entrevue pour le magazine Jobboom au sujet de l'emploi atypique chez les jeunes
- Entrevue télévisée à La Vie à TVA afin de présenter le rôle du CPJ
- Allocution lors d'un déjeuner-conférence du Forum des jeunes de la fonction publique québécoise
- Atelier *Des conditions gagnantes pour accueillir les jeunes en région* au 17^e colloque *Carrefour Action municipale et Familles*
- Allocution « Soirée-témoignage » organisée par la Fondation Émergence dans le cadre de la journée nationale de la lutte contre l'homophobie
- Allocution lors d'un petit-déjeuner organisé par le ministère des Affaires municipales et des Régions réunissant les partenaires d'action dans le cadre de la semaine de la municipalité
- Entrevues téléphoniques avec différents quotidiens
- Participation à un débat à l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde intitulé *Le dégel des frais de scolarité : un virage inévitable?*
- Entrevue à l'émission « Dossier actualité » à Télé-Mag portant sur l'avis *L'accessibilité, c'est de valeur ! Contrer les obstacles aux études postsecondaires*
- Conférence de presse portant sur le rapport Gervais, *Rapport sur l'accès à l'éducation : L'éducation : l'avenir du Québec*
- Participation et allocution portant sur l'importance de la recherche au sein du CPJ ainsi que sur les recherches liées à l'exode des jeunes dans le cadre du *Colloque international Jeunes et dynamiques territoriales* organisé par l'Observatoire Jeunes et société
- Animation du Cercle des sous-ministres adjoints et dirigeants d'organismes
- Entrevue à TQS à l'émission de M. Benoît Dutrizac, portant sur le CPJ et le colloque *MISSION : DURABLE, pour un développement dans le vent!*
- Entrevue radiophonique avec M. Paul Arcand portant sur le projet de loi n° 125 modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives
- Allocution dans le cadre du colloque *Les jeunes et la SST dans un monde en mouvement* de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST)
- Participation à une table ronde sur les formes d'implications, partisans et non partisans, lors du 1^{er} Rassemblement jeunesse du Bas-Saint-Laurent
- Articles dans la revue d'information pour la jeunesse de l'espace francophone Franco-Jeunes sur le CIJEF et son Conseil d'administration

PARTICIPATION À DES COMITÉS

- Coordination des rencontres du comité directeur pour le colloque *MISSION : DURABLE, pour un développement dans le vent!*
- Rencontres de Concertation jeunesse
- Comité de travail sur le maintien à l'accès des services éducatifs de qualité
- Rencontres pour l'organisation du Congrès mondial des jeunes dans le cadre du 400^e anniversaire de la ville de Québec en 2008
- Rencontres du comité directeur du Forum des dirigeantes et dirigeants d'organismes gouvernementaux
- Conseil d'administration de la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)
- Table de coordination de la relève municipale – Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Assemblée générale de l'Alliance de recherche universités-communautés (ARUC)
- Conseil d'administration, comité exécutif, comité de travail et comité d'embauche du Comité aviseur-jeunes (CAJ) d'Emploi-Québec
- Comité permanent pour l'Avenir des jeunes innovateurs regroupés en région (AJIRR).
- Table québécoise de la sécurité routière
- Opération JeuneSST de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST)
- Comité jeune du Chantier de l'économie sociale et comité directeur du Sommet de l'économie solidaire

ANNEXE 3 – CODE DE DÉONTOLOGIE DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

Préambule

L'objectif de ce code, de nature générale, est d'aider les membres du Conseil permanent de la jeunesse à respecter les principes qui y sont contenus et à adopter une ligne de conduite à laquelle on est en droit de s'attendre d'eux. Il ne prétend pas être exhaustif : il tend simplement à définir de grands principes de base. On s'attend à ce que tous les membres se conforment au contenu et à l'esprit de ce code et à ce qu'ils prennent les mesures additionnelles nécessaires pour s'assurer que leur conduite soit en tout temps irréprochable.

En outre, les membres reconnaissent être liés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics reproduit en annexe et qu'en cas de divergence entre ce règlement et le présent code, ce sont les principes et les règles les plus exigeants qui s'appliquent.

Pour les fins du présent code :

- Conseil : désigne le Conseil permanent de la jeunesse
- Présidence : désigne le président ou la présidente du Conseil permanent de la jeunesse
- Membres : désigne un certain nombre de membres ou un membre agissant en son nom propre
- Comité : désigne tout groupe de membres, accompagné ou non d'un professionnel, constitué formellement afin d'accomplir un mandat spécifique ou de se pencher sur une question particulière
- Affaires : désigne l'ensemble des activités et des occupations de nature publique, interne ou administrative

1. Obligations d'ordre général

1.1 Par l'intermédiaire du Conseil, les membres doivent jouer un rôle actif en ce qui concerne la supervision des activités du Conseil et l'élaboration de ses politiques; leur rôle consiste à participer aux réunions, à étudier l'information ou la documentation qui leur sont remises, à formuler des recommandations ainsi qu'à suivre de près le travail du comité exécutif et du secrétariat.

1.2 Les membres ne doivent pas s'impliquer dans les activités quotidiennes du Conseil à l'exception de ceux qui sont rémunérés à temps plein par le Conseil; toutefois, à la demande de la présidence du Conseil, ils doivent assister le secrétariat lorsque requis de ce faire.

1.3 Les membres du Conseil sont en tout temps assujettis au principe de la collégialité. Un membre ne peut faire une déclaration publique contraire aux positions adoptées par le Conseil.

1.4 Les membres doivent, en tout temps, agir conformément à l'autorité que leur confère la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse et à toute résolution adoptée par le Conseil. Ils ne peuvent pas agir au nom du Conseil à moins d'avoir reçu l'autorisation de la présidence.

1.5 Les membres du Conseil doivent remettre, à la présidence du Conseil, la *Déclaration concernant le code de déontologie* signée qui se trouve en annexe.

2. Normes

Dans l'exercice de leurs fonctions (y compris leurs fonctions en tant que membres d'un comité du Conseil, s'il y a lieu), les membres doivent agir :

2.1 avec intégrité et de bonne foi, au mieux des intérêts du Conseil;

2.2 avec le soin, la diligence et la compétence d'une personne prudente et avisée.

3. Principes relatifs aux conflits d'intérêts

Les membres doivent se conformer aux principes suivants :

3.1 ils doivent exercer leurs fonctions officielles et organiser leurs affaires personnelles de façon à préserver et à renforcer la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du Conseil et de manière à éviter les conflits d'intérêts;

3.2 ils s'obligent à avoir une conduite irréprochable qui puisse résister à l'examen public le plus minutieux; pour s'acquitter de cette obligation, il ne leur suffit pas simplement d'observer la loi;

3.3 il leur est interdit d'outrepasser leurs fonctions officielles pour venir en aide à des personnes, physiques ou morales, dans leurs rapports avec le Conseil, lorsque cela peut donner lieu à un traitement de faveur;

3.4 ils ne doivent pas tirer avantage de leurs postes pour tenter d'obtenir directement ou indirectement un gain ou un profit, et il leur est interdit d'utiliser, à leur propre avantage ou bénéfice, des renseignements obtenus dans l'exercice de leurs fonctions officielles et qui, de façon générale, ne sont pas accessibles au public;

3.5 il leur est interdit d'utiliser directement ou indirectement les biens du Conseil, y compris les biens loués, ou d'en permettre l'usage à des fins autres que les activités qui sont directement liées au Conseil;

3.6 il leur incombe de prévenir tout conflit d'intérêts réel, apparent ou possible;

3.7 lors du traitement d'un dossier présenté devant le Conseil ou l'un de ses comités, les membres qui prévoient un conflit d'intérêts doivent faire part de la nature et de l'étendue d'un tel conflit. En cas de doute, la présidence détermine alors si la personne est susceptible d'être en conflit d'intérêts. Dans un tel cas, la personne doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur ce dossier. Elle doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. De plus, une mention du cas doit être faite au procès-verbal de la réunion;

3.8 les membres ne doivent pas être influencés par des relations personnelles ou d'intérêts, en satisfaisant ou en recommandant que soient satisfaits les besoins d'un client, et en favorisant ou en recommandant le choix d'un fournisseur. Les décisions prises à cet égard doivent être strictement fondées sur les principes régissant les relations d'affaires.

4. Communications

4.1 Les membres doivent communiquer à la présidence du Conseil toute information pouvant être utile au Conseil pour réaliser son mandat.

4.2 Les membres ne doivent communiquer ou laisser aucun renseignement sur les affaires du Conseil à quiconque n'est pas légalement fondé à en recevoir communication, ni permettre à quelqu'un de prendre connaissance de livres ou documents relatifs aux affaires du Conseil, appartenant au Conseil ou se trouvant en sa possession.

4.3 Seule la présidence du Conseil ou toute autre personne mandatée par celle-ci peut communiquer avec les ministres du gouvernement, ou les hauts fonctionnaires, au sujet des affaires du Conseil.

4.4 Seule la présidence du Conseil ou toute autre personne mandatée par celle-ci peut communiquer avec les médias d'information au sujet des affaires du Conseil.

4.5 Lorsqu'une conférence de presse est tenue par le Conseil dans une région administrative, les membres du Conseil qui demeurent dans cette région doivent être invités à y assister.

5. Activités politiques

5.1 La mission du Conseil n'en est pas une de politique partisane. Il est donc de rigueur pour chacun des membres du Conseil de faire preuve de neutralité dans l'exercice de ses fonctions et de réserve dans l'expression publique de ses sympathies partisans.

Cependant, il est bien évident que l'utilisation de son statut de membre du Conseil lors de tous genres de manifestations partisans est à proscrire. Les membres de l'exécutif du Conseil ne doivent pas mener d'action politique, ni occuper un poste d'officier ou un poste électif au sein d'un parti politique provincial, ni fédéral, pendant leur mandat au Conseil.

5.2 Rien dans la présente n'interdit à un membre d'être membre d'un parti politique, d'assister à une réunion politique ou de verser, conformément à la loi, une contribution à un parti politique, à une instance politique ou à un candidat à une élection.

- ANNEXE -

Déclaration concernant le Code de déontologie

Je, _____, membre du Conseil permanent de la jeunesse,

déclare que :

- j'ai bien en ma possession une copie du Code de déontologie applicable aux membres du Conseil permanent de la jeunesse ainsi que le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics;
- j'ai pris connaissance de ce code et de ce règlement;
- je m'engage à m'y conformer.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à _____,

le _____

(signature)



Renseignements :

Conseil permanent de la jeunesse

12, rue Sainte-Anne, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 3X2

Téléphone : (418) 644-9595
Sans frais : 1-800-363-1049
Télécopieur : (418) 646-0798

conseil.jeunesse@cpj.gouv.qc.ca

www.cpj.gouv.qc.ca

